



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1876

Edition PDF du 12 juillet 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1875 du 5 juillet 2010

Dans ce numéro

Moritz Leuenberger ou l'intelligence du paradoxe utile (Yvette Jaggi)

En annonçant dès maintenant son départ pour la fin 2010, Moritz Leuenberger pourrait déclencher la réforme du gouvernement qu'il n'a jamais souhaitée

Réforme du gouvernement: gare à l'effet grossissant (Jean-Daniel Delley)

Au-delà des péripéties, un rappel des termes du débat

La démocratie directe en temps de crise (André Gavillet)

Y a-t-il des constantes dans le traitement des crises financières en démocratie directe? Note de lecture de la thèse de Philipp Müller «La Suisse en crise (1929-1936)»

Une clause d'urgence mieux encadrée (Jean-Daniel Delley)

Les dispositions constitutionnelles sur l'urgence ont évolué

Le capital financier et sa circulation: deux causes oubliées de la crise économique (Mario von Cranach)

Attention aux excès de vitesse qui vont précipiter les économies de crise en crise: il est temps de tirer la sonnette d'alarme et d'ouvrir le débat

Moritz Leuenberger ou l'intelligence du paradoxe utile

Yvette Jaggi • 10 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14618>

En annonçant dès maintenant son départ pour la fin 2010, Moritz Leuenberger pourrait déclencher la réforme du gouvernement qu'il n'a jamais souhaitée

Le Conseil fédéral compose une autorité que la Constitution veut collégiale; mais en réalité ses membres agissent pour leur propre compte et gèrent leur style et durée de fonction eux-mêmes, en principe d'entente avec leur parti.

Aussi, sauf non réélection par l'Assemblée fédérale, sort commun de Ruth Metzler et de Christoph Blocher en cette première décennie du 21^e siècle, un conseiller fédéral met fin à sa vie gouvernementale quand et comme il le souhaite.

Moritz Leuenberger vient de confirmer cette liberté en l'exerçant de manière tout à fait inédite. Vendredi 9 juillet, il s'est contenté d'annoncer qu'il quitterait l'exécutif au 31 décembre prochain, s'épargnant ainsi la lourde perspective d'une troisième année présidentielle que seuls Philipp Etter et Kurt Furgler auront connue au siècle dernier. La lettre officielle de démission parviendra en octobre à la présidente de l'Assemblée fédérale, à la fin de la session d'automne. D'ici là, les médias tiennent le feuilleton d'un été que le doyen du Conseil fédéral vivra comme le moins chargé depuis quinze ans.

Voilà qui lui donnera peut-être le

loisir de réfléchir plus librement à un thème vis-à-vis duquel il a toujours affecté le détachement blasé dont il possède le secret: la réforme du gouvernement. Le loisir aussi de méditer avec toute la subtilité et l'humour qu'on lui connaît sur le paradoxe qu'il incarne.

Fin représentant de la métropole zurichoise, réputée créative et friande de nouveautés, Moritz Leuenberger recourt avec un grand naturel aux techniques d'information les plus contemporaines, [blog](#)⁴ en tête. Mais, sur le fond, il se montre fort conservateur, s'accrochant aux institutions en place depuis 1848. Contradiction: c'est le même conseiller fédéral qui aura d'une part évoqué dans plusieurs de ses brillants et figiolés discours ([DP 1456](#)⁵) la souplesse de pensée et l'esthétique du changement et, d'autre part, régulièrement ironisé sur toute velléité de réforme du gouvernement et résisté avec constance à toute rénovation de la concordance.

Il considère que les situations nouvelles, vécues en particulier ces derniers temps, n'exigent pas des procédures différentes, encore moins des révisions législatives, tout juste des changements d'attitude de la part des membres de l'exécutif. S'agissant par exemple des milieux bancaires, Moritz Leuenberger n'a jamais supporté que les demandes venant des établissements du *Paradeplatz* soient reprises sans le moindre examen critique par la majorité

gouvernementale. L'énervent aussi les continuels empiètements du Parlement qui, non content de sa mission de législateur, se montre volontiers tenté de faire de la cogestion.

Or voilà que le «*paradoxe Leuenberger*» pourrait développer un effet positif inattendu et se révéler finalement porteur d'avenir. Car s'il devait entraîner d'autres démissionnaires dans son sillage, le conseiller fédéral zurichois pourrait bien provoquer ce qu'il n'a sans doute jamais souhaité: l'élection groupée de plusieurs candidats qui, certes, ne figureront pas sur une liste commune mais partageront au moins les priorités gouvernementales convenues pour le reste de la législature en cours. Au nombre desquelles figurerait enfin une proposition de véritable réforme du gouvernement qui dépasserait le doublement de la durée présidentielle et la multiplication des sous-ministres. Ce projet excluait de fait l'UDC et devrait lui ôter toute chance de retrouver le second siège perdu en même temps que son grand stratège Christoph Blocher. On entrerait de plain-pied dans cette «*concordance à géométrie réduite*», depuis longtemps préconisée par DP, qui vient d'en d'ailleurs d'en faire le [rappel](#)⁶.

Mais ce programme à court terme pourrait s'avérer d'une utilité plus fondamentale. Il servirait d'exercice préparatoire, susceptible de faciliter la rédaction d'un programme

crédible pour la prochaine législature, que les partis décidés à jouer le jeu de la concordance devraient négocier à l'appui de leurs prétentions électorales pour l'automne 2011.

Cela fait beaucoup de

conditionnels mais, quoi qu'on en dise, les événements récents ne pourront demeurer sans conséquences. Ils ont trop entaché l'image des élus fédéraux, au gouvernement comme au Parlement, pour que les députés ne comprennent pas

l'urgente nécessité de se ressaisir. Une vacance multiple au Conseil fédéral en décembre prochain leur en offrirait une belle occasion, à ne manquer sous aucun prétexte de politique partisane ou personnelle.

Réforme du gouvernement: gare à l'effet grossissant

Jean-Daniel Delley • 8 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14588>

Au-delà des péripéties, un rappel des termes du débat

Crise financière, sauvetage d'UBS, otages libyens, les récents événements ne manquent pas qui témoigneraient de l'indigence gouvernementale.

Communication déficiente, bisbilles entre les membres de l'exécutif, hésitations et propos contradictoires, accusations mutuelles, remarques assassines: il est vrai, le collège gouvernemental ne donne pas toujours une image flatteuse du pilote de la barque helvétique. Une image que par ailleurs les médias, en particulier la presse dominicale, se complaisent à noircir.

Voilà qui relance le débat sur la réforme du gouvernement, une réforme conduite bien timidement et même à contre-cœur par le Conseil fédéral (DP 1864⁷). Cette réforme, on en parle depuis maintenant un bon demi-siècle, mais l'accouchement n'est pas attendu pour demain. Et ce n'est pas le récent séminaire⁸ organisé par les politologues de l'Université de Genève qui contribuera à une prochaine délivrance.

Des faits et gestes scrutés à la loupe

Les verres grossissants avec lesquels sont scrutés les faits et gestes des membres du gouvernement ne nous donnent-ils pas une image caricaturale du fonctionnement du collège? Tensions et inimitiés entre les conseillers fédéraux ont toujours existé. L'ego surdimensionné de l'une ou de l'autre ne facilite pas la collaboration. Et ce depuis 1848. Et il ne faut donc pas trop attendre de changements personnels au sein du gouvernement pour que disparaissent les difficultés relationnelles. Les gouvernements dirigés des démocraties parlementaires les connaissent également.

Plus importante est l'image que donne l'exécutif. Disputes et conflits à l'interne certes, mais à l'externe, le collège se doit de montrer un front uni: c'est l'essence même du principe collégial. Sur ce point, il suffirait d'appliquer la loi⁹: la chancellerie coordonne les activités du gouvernement et assure l'information du public. On aimerait l'entendre plus et un

peu moins les bavardages et confidences des conseillers fédéraux dans la presse du dimanche.

Gouvernement et Parlement en compétition

Impossible d'apprécier le travail du Conseil fédéral sans évoquer les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif. Or ces rapports se sont détériorés. Le Parlement a pris la mauvaise habitude d'empiéter sur les compétences du gouvernement (DP 1737¹⁰); il se lance aveuglément dans des entreprises législatives qui dépassent ses capacités de travail, torpille les projets équilibrés que lui présente le Conseil fédéral. Quant au gouvernement, il lui arrive d'ignorer les injonctions du Parlement (DP 1721¹¹). Or en l'absence de mécanismes de sanction – renversement de l'exécutif et dissolution du Parlement –, les deux pouvoirs sont condamnés à collaborer.

Pour une concordance restreinte

L'éviction de Ruth Metzler et l'élection de Christoph Blocher ont profondément modifié les

paramètres de la politique helvétique. Le choix de la concordance arithmétique n'a pas facilité le travail du gouvernement et ses rapports avec un Parlement parfois hostile à soutenir les magistrats élus par lui. L'opposition systématique de l'UDC, rejointe parfois par une gauche frustrée par la réticence des partis bourgeois à nouer des compromis, a rendu opaque le mécanisme de décision, quand elle ne l'a pas grippé.

DP milite depuis longtemps pour

une concordance à géométrie réduite, à savoir sans représentation de l'UDC au gouvernement. Mais cette concordance réduite ne peut fonctionner que si les partenaires gouvernementaux sont prêts à des compromis acceptables et défendables par chacun. A cet égard, les deux formations de centre droit, en essayant de passer en force en matière sociale et financière, portent une grande responsabilité dans le dysfonctionnement des institutions.

Cela ne signifie pas qu'une réforme du gouvernement soit superflue. Une direction plus visible du collège et un allègement des tâches ministérielles seraient les bienvenus. Mais l'analyse comparative ne conduit pas à une évaluation catastrophique de notre système de gouvernement. Ni le régime présidentiel à l'américaine, ni la monarchie républicaine à la française, ni les gouvernements à majorité parlementaire ne font mieux. Parfois même, ils font pire.

La démocratie directe en temps de crise

André Gavillet • 7 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14560>

Y a-t-il des constantes dans le traitement des crises financières en démocratie directe? Note de lecture de la thèse de Philipp Müller «La Suisse en crise (1929-1936)»

La crise financière de 2008, en quoi se différencie-t-elle de celle des années 30? L'exercice, analogies et différences, est un peu académique. Pour qui a vécu ces deux tremblements de l'économie, aucun raisonnement, théorique, ne supplantera le souvenir, émotionnel: ces files de chômeurs, attendant, publiquement sur la place de la Riponne, la distribution des soupes populaires.

Nonobstant, la comparaison est de nature à éclairer des caractéristiques du comportement helvétique, du fonctionnement des institutions. On se référera au travail de l'historien Philipp Müller,

consacré à *La Suisse en crise (1929-1936)*¹², aux éditions Antipodes, 2010. De cette recherche et mise en perspective, qui colle aux événements monétaires, financiers, économiques et sociaux, nous avons retenu, dans cette note de lecture, l'expérience ouvertement affichée d'une politique de déflation. Est-elle possible, à quel prix, dans un pays de démocratie semi-directe?

Le franc-or

Alors que les deux grandes monnaies ont déjà été dévaluées, la livre sterling en 1931 et le dollar en 1933, les autorités suisses font connaître, mieux, affichent et proclament leur attachement au franc-or. La valeur inchangée du franc suisse est économiquement fondée vu l'importance des réserves en or et du commerce de ce métal. Mais pour justifier cette position sont invoqués aussi des arguments d'«éthique»

financière: la Suisse se fait respecter en tenant ses engagements, pas question d'alléger artificiellement ses dettes! L'équilibre du budget, le refus de l'inflation sont la démonstration de la cohérence de cette politique. La défense du franc-or était chargée d'un sens vertueux, celui du respect de la parole donnée.

Mais une monnaie dévaluée rend les exportations plus compétitives. Or, la Suisse est un pays exportateur. Peut-elle se passer de ce stimulant? Oui, répondent les responsables de l'économie, à condition qu'on baisse les prix, que par un effort volontaire on obtienne le même résultat que par une manipulation de la monnaie.

Jean-Marie Musy

La Confédération n'a pas les compétences de fixer l'échelle des salaires. Mais elle est le plus

gros employeur du pays (administration et régies). Sous l'impulsion du conseiller fédéral Musy, est décidé un abaissement généralisé des salaires. S'y oppose la gauche politique et syndicale. Le front patronal est fissuré. Le référendum donne un résultat clair. La loi Musy est repoussée¹³ par 55% des votants et par la majorité des cantons.

Après un verdict aussi net, on s'attendrait à une réorientation de la politique fédérale. Il n'en est rien. Les affrontements internes au collège sont sanglants. Les conseillers fédéraux s'engagent par écrit à respecter la collégialité.

Jean-Marie Musy adresse ultérieurement un programme financier à ses collègues sous forme d'ultimatum, après quoi il démissionnera.

Le Conseil fédéral va donc de l'avant, aiguillonné par une initiative populaire de gauche sur la politique de la crise. Il élabore

un plan financier complet: aide aux chômeurs, ressources financières nouvelles – dont l'impôt sur les boissons, notamment le vin, qui soulèvera la résistance des vigneronns de Lavaux –, et enfin la réduction des salaires des employés de la Confédération. Comme l'écrit Philipp Müller, «rarement le résultat d'une votation populaire aura été rendu caduc en l'espace de seulement quelques mois» (p. 417). Avec l'accord de la majorité du Parlement, le plan sera adopté en vertu du «*droit de nécessité*», c'est-à-dire soustrait au référendum.

Analogie

Si les circonstances sont différentes, comment ne pas être frappé par le recours au droit d'urgence (art. 185¹⁴ Cst) utilisé par le Conseil fédéral pour recapitaliser UBS, où même le Parlement fut mis devant un fait accompli?

En 2008 comme en 1933, le Conseil fédéral est persuadé qu'il est en situation légitime en interprétant seul, ou avec le Parlement, l'intérêt général. Mais cette légitimité, il la tient en fait et non en droit de l'accord des responsables de l'économie et de la banque.

Quand la politique de déflation aura montré ses limites, la dévaluation décidée en 1936 sera acceptée de la même manière.

La prise en compte de la complexité des intérêts du camp bourgeois (agriculteurs, USAM, Vorort) est remarquablement rendue dans le travail de Philipp Müller. Mais, si l'on introduit une comparaison avec la crise actuelle, une donnée doit particulièrement ressortir, c'est la légitimité que s'octroie le courant de droite dominant, si persuadé d'incarner les intérêts du peuple suisse qu'il pense, à deux périodes de notre histoire, pouvoir se passer de peuple.

Une clause d'urgence mieux encadrée

Jean-Daniel Delley • 7 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14644>

Les dispositions constitutionnelles sur l'urgence ont évolué

Si les droits populaires représentent un élément central de la démocratie helvétique, ils n'ont jamais fonctionné pleinement en situation de crise. Ainsi, dans les années 30 et durant la guerre, le Parlement a abusé du droit d'urgence pour faire passer sans référendum des lois qui n'étaient ni urgentes ni provisoires. C'est ainsi que furent

adoptés l'impôt sur le chiffre d'affaire et l'impôt de défense nationale, ancêtre de l'impôt fédéral direct. De même plusieurs initiatives populaires déposées dans les années 30 et 40 n'ont jamais été soumises au vote populaire.

En réaction à ces abus, plusieurs initiatives sont lancées, notamment par la Ligue vaudoise. En 1949¹⁵, le peuple et les cantons limitent l'étendue de la clause d'urgence en matière

législative et constitutionnelle: dans un tel cas, le texte entre immédiatement en vigueur, mais il peut être contesté par un référendum dans le premier cas et doit être soumis en votation dans le second cas; sauf approbation, il expire après une année.

Pour la recapitalisation d'UBS, le Conseil fédéral a agi seul, en se basant sur les art. 184 al. 3¹⁶ et 185. al. 3¹⁴ Cst. Pour l'accord avec les Etats-Unis sur la

transmission des noms des clients américains d'UBS, un arrêt du Tribunal administratif fédéral a exigé l'approbation du Parlement. Ce dernier, tout

comme le Conseil fédéral, a jugé qu'il s'agissait là d'un acte de portée concrète, n'engendrant pas de règles générales et abstraites, donc non susceptible

d'être contesté par référendum, conformément à l'art.141 lit. d¹⁷ Cst.

Le capital financier et sa circulation: deux causes oubliées de la crise économique

Mario von Cranach • 12 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14633>



Attention aux excès de vitesse qui vont précipiter les économies de crise en crise: il est temps de tirer la sonnette d'alarme et d'ouvrir le débat

Dans une adaptation DP de l'allemand, nous publions un texte de Mario von Cranach, professeur émérite de l'Université de Berne et vice-président de l'association Kontrapunkt², dont il est membre du Conseil pour la politique économique et sociale. Il a coédité l'an dernier un dossier Lernen aus der Krise – Auf dem Weg zu einer Verfassung des Kapitalismus (DP 1851³).

Le problème

Le débat sur les causes de la crise économique mondiale et les stratégies pour en éviter la répétition néglige deux facteurs: l'*accumulation du capital* (de la fortune si l'on préfère) et le *volume des transactions* sur les marchés financiers, qui

représentent un multiple des prestations de l'économie réelle. Cette bulle est la cause profonde de la crise économique mondiale. Laquelle ne s'explique donc pas seulement par les facteurs évoqués jusqu'ici, tels les inégalités entre les économies nationales et l'important endettement qui en a résulté pour certains pays, la politique américaine des bas taux d'intérêt ainsi que les crédits trop facilement accordés par les banques.

Le fondement : le «principe du profit» du capitalisme

Le développement excessif des fortunes résulte du *principe du profit*, inhérent au système capitaliste: par l'investissement dans les processus économiques, le capital se doit de continuellement augmenter; d'où la «*croissance*» de l'économie. En effet, sans perspective de gain, pas d'investissement. Mais comme l'économie réelle a de son côté besoin du capital pour son financement, elle est effectivement condamnée à la croissance.

L'injection de capital se fait la plupart du temps sous forme de crédits. Du coup, l'accroissement du capital s'accompagne d'une

augmentation de l'endettement, des entreprises comme des collectivités. Cette dynamique tient notamment au mécanisme de l'intérêt composé: le capital s'accroît de manière exponentielle, à un rythme d'abord modéré, puis effréné.

Les faits

Au cours des dernières décennies, les pays développés ont connu une croissance explosive que les crises économiques ont à peine affectée. Ainsi dans la seule année 2009, en pleine période de crise, la fortune privée allemande a augmenté de 200 milliards d'euros; et les avoirs des clients des banques privées suisses se sont accrus de 25 à 30%. *Le volume du patrimoine financier des seules personnes privées représente un multiple de la valeur des richesses créées par l'économie réelle.* En Allemagne, ce patrimoine équivalait au produit intérieur brut en 1975; en 2000, il en représentait le triple, en 2006 plus du septuple. Actuellement, il devrait ascender à 12, voire 15 fois le PIB, estime la *Bundesbank* allemande. Selon l'historien de l'économie Niall Ferguson, en 2006, la valeur boursière des actions dépassait de 10% celle des prestations de

l'économie réelle, tandis que la somme des dettes nationales et internationales la dépassait de 50%. Quant aux produits dérivés, ils égalaient 10 (dix!) fois la valeur de l'économie réelle. Les titres déposés par les clients des banques suisses se montent actuellement à 4'238 milliards de francs. En Allemagne, la fortune financière atteint la somme inimaginable de 4,64 billions d'euros (un billion = mille milliards). Montants à mettre en relation avec la somme des dettes publiques de tous les Etats de l'Union européenne, que la Commission estime à environ 11 milliards d'euros – une paille en comparaison.

La croissance accélérée du capital financier profite avant tout aux toutes grandes fortunes, accumulées par les privés et les investisseurs institutionnels. Les coûts liés à la croissance du capital sont mis à la charge des consommateurs, qui les paient par le biais des intérêts de la dette inclus dans les prix finals.

Deuxième facteur explicatif des bulles financières: le volume élevé des transactions. Le capital financier recherche constamment des possibilités de valorisation sur les marchés. La vitesse atteinte par les opérations faites par les moyens électroniques actuels permet des échanges fréquents et multiples en temps réel. *«En 2007, le volume des transactions financières fut 73,5 fois plus élevé que le PIB mondial quotidien. Depuis 1950, ce volume a crû cinq fois plus rapidement que l'économie mondiale»* (Institut autrichien

pour la recherche économique).

Les conséquences

Depuis la suppression de la couverture-or, les monnaies sont tributaires de la santé économique de leur pays – d'émission ou d'utilisation – ainsi que de la confiance des acteurs économiques. Dès que le capital financier représente un multiple du PIB, l'économie réelle de référence devient une base fragile. Et, en cas de crise, la confiance devient aussi volatile que le brouillard. En clair, nos monnaies planent.

De plus, l'immense masse d'argent en circulation cherche des possibilités de placement. Cette demande entraîne des augmentations de prix irréalistes, pratiqués par exemple pour les hypothèques et les actions, et suscite tant la spéculation sur les matières premières que la création de *«produits financiers»* fantaisistes.

Finalement, l'économie réelle se trouve déstabilisée par cette imposante montagne de dettes qui provoque des réactions en chaînes et l'effondrement soudain d'économies nationales ou sectorielles entières.

Mesures de prévention

Pour empêcher le développement de cette bulle financière, il faudrait stopper l'accumulation continue de fortunes énormes et limiter la vitesse des transactions. Toutes les mesures envisageables à cet effet porteraient atteinte aux droits de propriété et à la liberté

économique. Mais *si notre diagnostic est correct, à savoir que le capitalisme est menacé dans son existence même par son propre succès, alors ces réformes sont indispensables.*

Développements futurs

Tôt ou tard, le capital sera disponible en surabondance. La limitation du crédit bancaire ne suffira pas à resserrer suffisamment le volume des avoirs. La pression des investisseurs cherchera de nouveaux débouchés, ce qui provoquera des hausses de prix sur les marchés des matières premières, de l'énergie et des actions – ainsi que des terres agricoles qui intéressent tellement aujourd'hui, d'ores et déjà à l'échelle du globe. Bientôt éclateront des bulles encore plus importantes alors que les Etats, fortement endettés, apparaissent non armés pour affronter une nouvelle crise.

Le grand tabou

Pour réfuter cette analyse, il faudrait contester les réalités que représentent la croissance continue du capital et le volume excessif des transactions sur les marchés financiers. A défaut, il s'agirait de démontrer que les conséquences de ces phénomènes avérés ne sont pas dommageables. Or le tout semble relever du tabou. Puisque la politique et la science économique excluent ces problèmes du débat, le temps est venu pour l'opinion publique de s'en saisir.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1876#>
2. <http://www.ratkontrapunkt.ch/>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/10266>
4. <http://www.moritzleuenberger.net/static/textes-en-francais>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/6309>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/14588>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/10344>
8. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/05643cc4-82f5-11df-a8f1-43c1118606e9|1>
9. http://www.admin.ch/ch/f/rs/172_010/a32.html
10. <http://www.domainepublic.ch/articles/9565>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/9421>
12. http://www.antipodes.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=158&Itemid=1
13. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19330528/index.html>
14. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a185.html>
15. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis56.html>
16. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a184.html>
17. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a141.html>